

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾ en zone « très tendue » (12€/m²), zone « tendue » (10€/m²), zone « non tendue » (8€/m²)

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10€ / m ² TTC zone tendue 8€/m ² autre zones plafonnés à 1 mois de loyer
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	250€ TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	150€ TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	offert
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	10€ / m ² TTC zone tendue 8€/m ² autre zones plafonnés à 1 mois de loyer
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ / m ² TTC
Avenant au bail à la charge du demandeur	250€ TTC
Location de garage : établissement du contrat, états des lieux	150€ TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Location Baux commerciaux/professionnels

Honoraires de location et de rédaction de bail : 70% TTC du montant du loyer annuel hors charges ou charges comprises (*rayez la mention inutile*)

Barème Honoraires de Gestion locative

Pack Initial : **9,60 % TTC des sommes encaissées***
Pack Confort: **10,80 % TTC des sommes encaissées***

**Le détail de chaque pack est disponible en agence*

Barème établi le 02 novembre 2025